

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL469

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 33

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« départemental ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à offrir la possibilité pour les étudiants de santé de faire leur stage d'études dans les SDIS afin de renforcer l'ouverture du volontariat aux professions de santé.